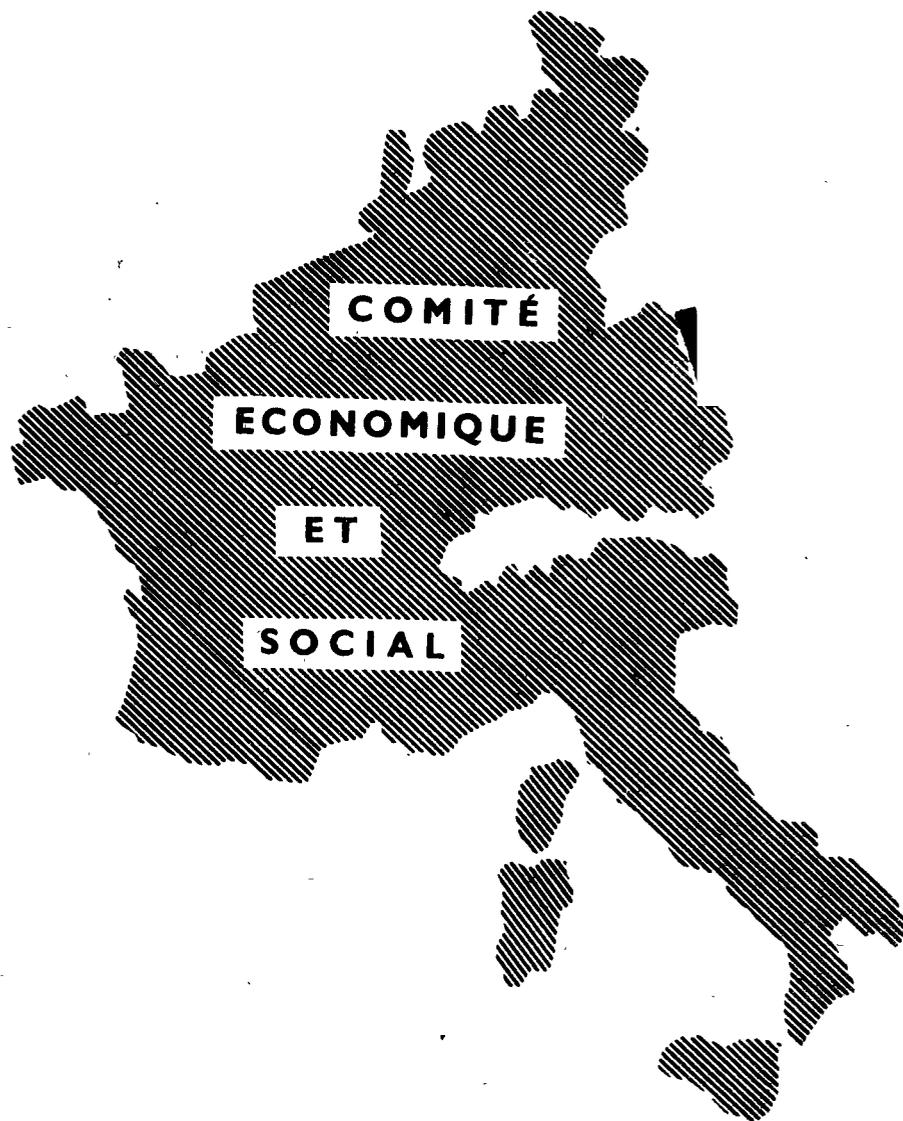


COMMUNAUTE
ECONOMIQUE
EUROPEENNE
DE
L'ENERGIE
ATOMIQUE



N° 3/1963

BULLETIN D'INFORMATION

JUIL./SEPT.

B
R
U
X
E
L
L
E
S

B U L L E T I N

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 3/1963

Juillet - Septembre

SECRETARIAT

3, Boulevard de l'Empereur
Bruxelles

Téléphone : 12.39.20

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| I. - ALLOCUTION DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL devant la "CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE | 3 |
| II. - SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL | 12 |
| - XXXème Session | 12 |
| - XXXIème Session | 18 |
| - Prochaines Sessions | 25 |
| III. - ACTIVITE DES SOUS-COMITES | 27 |
| - Programme d'action | 27 |
| IV. - GROUPE DE TRAVAIL "AD HOC" CHARGE DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR | 30 |
| V. - ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES | 31 |
| - Agriculture | 31 |
| - Questions économiques | 33 |
| - Transports | 35 |
| - Développement de l'outre-mer | 38 |
| - Questions nucléaires | 39 |
| VI. - VISITES ET RECEPTIONS DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL | 41 |
| VII. - DEMISSIONS ET NOMINATIONS | 42 |
| VIII. - NOUVELLES DES MEMBRES | 43 |
| IX. - NOUVELLES DIVERSES | 45 |

I

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

devant la

"CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE AUX ETATS-UNIS D' AMERIQUE"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

.....

J'ai déjà eu le plaisir de participer à votre manifestation parisienne annuelle en 1957 et j'en ai conservé le plus sympathique et le plus attachant souvenir.

.....

Beaucoup de choses ont bien changé depuis ce moment un peu partout : aux Etats-Unis (vous avez un nouveau Président et une nouvelle administration) - en France (pour nous, c' est un nouveau régime) - en Europe (l' application des Traités de Rome) - dans le monde (avec la nouvelle politique stratégique des rapports Est-Ouest, les difficultés de l'U.R.S.S. et de la Chine, l'accession quelque peu désordonnée de tous les pays sous-développés à l'indépendance nationale, l'encyclique d'un grand Pape prêchant le rapprochement des peuples...).

Il faut, à la faveur d'un rapprochement de dates, méditer de tels raccourcis historiques. Si nous sommes voués par nos besoins quotidiennes à l' analyse et à la mise en oeuvre de données matérielles, celles de l'économie et de la finance, il est bon de se rappeler de temps en temps les coordonnées fondamentales qui nous régissent, qui commandent l'activité des hommes.

Pour nous, Européens, il est incontestable que notre système de références traditionnel s' est augmenté, depuis 1958, d' une coordonnée nouvelle avec le début de l'application du Traité de la Communauté Economique Européenne. Cette date, dans l'histoire du monde, pourra revêtir la même importance que celle de la déclaration de l'Indépendance américaine ou de la révolution bolchevique en 1917. La mise en oeuvre du Marché Commun a entraîné des bouleversements non seulement dans les habitudes commerciales, industrielles ou les formes de consommation des six pays qui s' y trouvent réunis, mais beaucoup plus encore dans les réflexes, les habitudes psychologiques, tout ce que l'on peut nommer le subconscient collectif des peuples européens.

A cet égard, il faut répéter que l'intégration européenne, non seulement économique mais aussi morale, est beaucoup plus avancée que ne le croient certains gouvernements ou certains Etats à l' intérieur ou à l'extérieur des Communautés. C' est en ce sens que l' étape politique de la construction de l' Europe, indispensable pour poursuivre la dynamique de cette construction, sera admise beaucoup plus facilement qu' on ne le pense par une opinion publique qui s' y trouve d'ores et déjà préparée en profondeur.

La solidarité des destins européens s'est manifestée sans ambages aux récentes réunions de la Conférence Internationale du Commerce et des Tarifs à Genève ; je sais que la cohésion des positions des pays d'Europe, l'affirmation par le déroulement de la Conférence, d'une stricte attitude communautaire, n' ont pas été sans provoquer quelque étonnement outre-Atlantique. Il faut tenir compte de ce fait et renoncer à rompre, par des divisions d'intérêts, ce front commun de volontés européennes qui a résisté déjà à de rudes secousses, notamment au mois de janvier de cette année, à la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne ; sa cohésion se manifestera de façon aussi sensible face à d'autres problèmes, fussent-ils aussi irritants que celui des poulets ou aussi importants que celui des céréales.

Est-ce à dire que nous soyons en Europe devenus des ingrats et que, dans l'ivresse de notre prospérité nouvelle, nous soyons près d'oublier le rôle joué par les Etats-Unis dans la libération de l'Europe lors de la dernière guerre mondiale, dans le relèvement de ses ruines ensuite, dans la reconstruction de son économie enfin et, de façon ininterrompue jusqu'à ce jour, dans la charge presque intégrale de notre défense ?

Non, et je n'ai jamais cessé, personnellement, de rappeler ces vérités fondamentales en rendant, chaque fois que l'occasion m'en était donnée, à notre grande alliée américaine, l'hommage de notre reconnaissance. Ma voix, dans mon pays notamment, fut quelquefois solitaire lorsqu'elle s'exprimait en ce sens, mais je sais qu'elle traduisait la réalité profonde des sentiments de nos populations, comme en témoignent de très nombreux sondages d'opinion effectués à ce sujet.

*

*

*

Ce sont, ne l'oublions pas, les Etats-Unis eux-mêmes, désireux de développer la puissance du monde libre afin de résister aux menaces d'agression communiste, qui ont encouragé l'établissement d'une Europe unie, d'abord au sein de l'O.E.C.E. pour la répartition de l'aide Marshall, ensuite au moment de la négociation des accords de Paris puis de Rome.

Ce mouvement vers l'unité européenne a coexisté dans le temps avec une évolution dans la conception de la stratégie atomique et de prodigieux changements techniques dans les moyens utilisés par la défense occidentale ; du fait des

tendances de certaines politiques nationales, la constitution de l'Europe a pu paraître en même temps comme la préparation d'une éventuelle troisième force ayant vocation à une sorte de position arbitrale entre l'Est et l'Ouest.

Telle n'est pas la conception que je défends, pour ma part, car je demeure persuadé qu'il est essentiel, face à un adversaire audacieux dont les progrès sont incontestables, de ne pas rompre le principe de l'unité de défense du monde occidental, c'est-à-dire du monde libre et, qu'on le veuille ou non, l'ossature de la défense de ce monde libre, c'est l'Alliance Atlantique. Pareille affirmation ne veut pas dire que les lignes directrices de cette organisation de défense doivent demeurer figées, ce qui serait contraire aux exigences mêmes qui motivent notre défense, et l'on doit comprendre sur le continent américain que les peuples d'Europe se sont tous unis, quelles que soient les apparences en ce domaine, sur des objectifs de fierté et de grandeur pour leur avenir. Ils ont, en un mot, conscience que la puissance économique qu'ils forment et qui s'avère déjà supérieure à celle du bloc communiste sur de nombreux points, doit motiver une indépendance de plus en plus grande de leur défense, quelles que soient les formes, ce qui implique naturellement aussi une contribution plus grande de leur revenu national propre aux exigences de la sécurité.

De telles perspectives, dont l'accès aurait été incomparablement facilité par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, ne comporte pas dans l'avenir dissociation de l'Alliance Atlantique mais, bien au contraire, renforcement de celle-ci par l'union étroite sur une base de parité des forces conjuguées de l'Amérique et de l'Europe.

Nous rejoignons ici cette notion du partnership mise en avant de façon si claire, il y a deux ans, par le Président Kennedy et en dehors de laquelle il n'est pas possible de considérer désormais l'avenir de nos relations avec les Etats-Unis sur le plan économique et financier comme sur le plan militaire et politique.

C'est à organiser ce véritable "dialogue des continents", pour reprendre le titre de la très belle étude qui vient d'être publiée par l'Institut Atlantique, que doivent tendre, de chaque côté, les hommes responsables et pas seulement les hommes politiques mais aussi les dirigeants du monde des affaires. C'est dire, Messieurs, la place de choix qui vous revient naturellement dans cette action.

La tâche qui trouvera son aboutissement l'année prochaine à la Conférence de Genève ne sera pas aisée. Il y sera mis beaucoup d'acharnement pour défendre les intérêts dont nous avons la charge, de part et d'autre. C'est ce que vient de rappeler M. Richard HOLLTON, Secrétaire américain adjoint au commerce et il est là dans son rôle, comme aussi M. le Ministre de l'Agriculture des Etats-Unis, lorsqu'il assigne une place prééminente à la solution du problème des poulets.

Il faudra, je pense, transcender ce légitime souci des intérêts immédiats et se référer à des ambitions plus vastes si l'on veut aboutir réellement à la solution de la question posée qui n'est autre, d'abord que l'établissement d'un régime commercial libéral entre les Etats-Unis et le Marché Commun et, ensuite la contribution de ces deux grands ensembles économiques à l'abaissement des droits de douane mondiaux et à une liberté plus grande des échanges internationaux.

Pour répondre aux inquiétudes, sinon aux critiques, exprimées aux Etats-Unis à l'égard du Marché Commun, il convient de rappeler tout de même que cette union douanière, qui est, en même temps, une zone de libre échange et une union économique, s'est constituée dans le cadre du G.A.T.T. et a toujours proclamé son souci de respecter les obligations de ce Traité international, comme le rappelle le texte même du Traité la constituant. Les dirigeants de la Communauté Economique Européenne n'ont jamais cessé, dans la mise en oeuvre d'une politique commerciale commune, de demeurer fidèles à cet objectif général de suppression des restrictions aux échanges. C'est dans ce sens qu'avaient été notamment engagées les négociations Dillon et c'est dans cet

esprit qu'ont été menées les récentes conversations de Genève et qu' a été conclu l'accord transactionnel que vous connaissez sur les principes et les procédures des futures négociations commerciales.

Quant à la transcription dans les faits économiques eux-mêmes de cette politique, il me suffira de rappeler que pendant les quatre premières années d' application du Marché Commun, les importations des Etats-Unis en provenance de la Communauté n' ont augmenté que de 27 %, alors que les importations de la Communauté en provenance des Etats-Unis se sont accrues de 44 %. Ces chiffres ont encore augmenté en 1962 et en 1963. Je n'ai pas, à ce sujet, sous les yeux les dernières statistiques détaillées ; je désire cependant citer un chiffre général qui a toute sa valeur : le déficit de la balance commerciale de la Communauté Economique Européenne, pratiquement nul jusqu'en 1962, s'est élevé pour le premier trimestre 1962 à 275 millions de dollars et vient d'atteindre cette année, pour la période équivalente, le chiffre de 750 millions de dollars, monnaie de compte bien entendu. C' est ce que vient de rappeler M. le Secrétaire d' Etat Dean RUSK devant la Commission des Affaires Etrangères du Sénat américain, et qui démontre amplement que, bien loin d'être la citadelle d'autarcie économique et que d'aucuns dénoncent, le Marché Commun est une zone commerciale ouverte, et que l'Europe a franchi définitivement le cap de protectionnisme latent que lui avait légué l'après-guerre, pour voguer vers les eaux dégagées du libre échange mondial.

Des conclusions du même ordre peuvent se dégager si l'on procède à des comparaisons dans un autre domaine qui est celui des investissements. Pour ne parler que de la France, le rapport sur la balance française des paiements en 1962, publié par le Ministère des Finances, précise que les investissements étrangers en France ont été l'an dernier trois fois supérieurs aux investissements français à l'étranger. Dans ce total, les investissements américains en France ne cessent d' occuper une part accrue, leur valeur cumulée augmente au rythme de plus de 10 % par an. Je ne suis pas de ceux qui se plaignent systématiquement de ce développement

des investissements américains dans notre pays car ils concrétisent, à mes yeux, la solidarité réelle qui doit unir nos économies. N'ont-ils pas, du reste, si longtemps été encouragés et facilités pour aider au rétablissement de notre Balance des comptes ? Et serait-il juste aujourd'hui, après avoir précédemment attiré ces capitaux par tous les moyens, de les décourager désormais à partir du moment où nous profitons des bénéfices qu'ils nous ont apportés, de les condamner même en vertu d'une démagogie trop facile.

Nous touchons là au terrain mouvant de l'équilibre des balances monétaires des grands pays occidentaux. A ce sujet, et face aux difficultés particulières éprouvées par les Etats-Unis depuis quelques années, nous avons, nous Européens, rempli de notre mieux les devoirs qui nous incombent, non seulement au nom de la gratitude pour les services passés, mais aussi du fait de la solidarité nécessaire de pays alliés fonctionnant dans un même système économique. Qu'il s'agisse de l'exécution de nos engagements financiers proprement dits, ou bien de l'aide indirecte apportée à la Balance des Comptes américaine par l'augmentation rapide de nos salaires, nous avons, je pense, contribué puissamment à l'amélioration de la situation américaine et ceci ne doit pas être oublié non plus dans les données de la grande négociation qui se prépare.

Si j'ai rappelé ces quelques chiffres, ce n'est pas dans le but de procéder à l'établissement d'un compte de doit et avoir entre l'Europe et les Etats-Unis, mais bien plutôt pour faire apparaître combien inextricables sont les liens qui unissent ces deux grands ensembles économiques sur le plan commercial et financier, l'évolution des destins du monde amenant, suivant les circonstances, tantôt l'un, tantôt l'autre, à prendre une position excédentaire ou déficitaire, créditrice ou débitrice. En un mot, je crois que la seule leçon que l'on puisse tirer des vingt dernières années en ce domaine, c'est l'étroite solidarité du monde occidental et le fait que cette solidarité doit être réversible. A tout devoir correspond un droit et chaque avantage comporte un sacrifice. Que ces principes élevés, valables aussi bien sur le plan de la politique que du commerce, inspirent nos négociateurs et nous arriverons sans trop de mal aux transactions nécessaires.

Il ne faudrait cependant pas penser que la tâche des Etats-Unis comme celle de l'Europe nouvelle seront terminées lorsque nous serons parvenus à un règlement de nos rapports économiques mutuels. Le fait même que le théâtre choisi pour ces conversations soit celui d'une organisation internationale pose, dès le départ, que, à côté de ce principe de la solidarité du monde occidental, base de notre force, il en existe désormais un second tout aussi important, c'est celui de la responsabilité des sociétés industrielles évoluées vis-à-vis du reste de l'économie mondiale.

Qu'il s'agisse de nos rapports avec les pays en voie de développement ayant eu de façon plus ou moins récente accès à l'indépendance nationale - ou bien de la coordination des politiques agricoles dont on peut bien dire qu'aucun pays dans le monde n'a, jusqu'à ce jour, réussi à les adapter aux données nouvelles du progrès technique - qu'il s'agisse enfin de la stabilisation des prix des grandes matières premières, aucun de ces sujets ne pourra plus désormais être traité en cercle fermé, quels que soient les efforts que chacun en sa sphère propre peut apporter à les résoudre, et vous savez la place considérable, la plus élevée en pourcentage, que notre pays, la France, y consacre. Progressivement, la France va s'insérer dans une action plus large, à l'échelle européenne, en face d'une Afrique à la recherche de son unité ou d'une Amérique du Sud contrainte de s'engager sur les voies de la coordination économique.

Vis-à-vis de ces nouveaux grands ensembles auxquels on aspire confusément un peu partout sur la planète et qui sont la marque de notre temps, il faudra bien un jour que les deux grands partenaires du monde libre, Europe et Amérique, définissent une politique commune avec tous les sacrifices éventuels qu'elle imposera aux traditions nationales de protectionnisme, de malthusianisme ou de résorption des surplus agricoles.

Peut-être est-ce là une voie difficile, mais il est vraisemblable que c'est la seule qui nous soit ouverte car c'est de cette façon seulement qu'après avoir défini notre propre doctrine, nous pouvons espérer associer la troisième grande puissance industrielle de notre temps, c'est-à-dire la Russie soviétique, au règlement des problèmes mondiaux vis-à-vis desquels, quelle que soit la différence des régimes, sa responsabilité personnelle est aussi grande que la nôtre.

Que la coexistence pacifique basée sur l'équilibre des forces puisse se concrétiser un jour dans une meilleure organisation économique du monde, telle me paraît bien être la noble ambition qui transparait en filigrane dans les récentes déclarations du Président Kennedy. Tous les hommes de bonne volonté, aux Etats-Unis comme en Europe, ne peuvent que s'y associer, convaincus que, désormais seules les perspectives "mondialistes" comme disent les économistes, ou "oecuméniques" comme dit l'Eglise, peuvent triompher des contradictions auxquelles nous sommes parvenus.

Alors, mais alors seulement, par cet exercice rénové de la coopération internationale, nous pourrons, comme le proclamait le Président Walter HALLSTEIN à Washington, "dans la force et non pas dans la faiblesse, transformer l'équilibre de la terreur en une paix mondiale réelle et durable".

Il n'est, pour cela, que d'avoir le courage de faire face à nos responsabilités.

II

SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

XXXème SESSION PLENIERE, TENUE LES 3 ET 4 JUILLET 1963

Sous la présidence de M. Emile ROCHE, son Président, le Comité a tenu sa XXXème Session plénière les 2 et 3 juillet 1963, à Bruxelles.

A l'ordre du jour de la Session figuraient notamment les débats devant aboutir à la formulation d'un avis sur les problèmes suivants :

- "Harmonisation des législations des Etats membres relatives aux TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES"
(Rapporteur : M. MALTERRE, France)

- "Rapprochement des législations des Etats membres concernant les AGENTS CONSERVATEURS pouvant être employés dans les denrées alimentaires"
(Rapporteur : M. KUIPERS, Pays-Bas)

- "Mémoire de la Commission sur le PROGRAMME D'ACTION de la Communauté pendant la deuxième étape" :
 - CHAPITRE IV - "Politique commune des transports"
 - CHAPITRE VI - "Politique sociale"
 - CHAPITRE X - "Aide aux pays en voie de développement"(Rapporteur principal : M. BEUTLER, Allemagne)
(Président du Sous-Comité qui a préparé les travaux en cette matière : M. MAJOR, Belgique)

*

* *

M. von der GROEBEN, membre de la Commission de la C.E.E., a participé aux travaux du Comité, pour la partie concernant les "taxes sur le chiffre d'affaires".

"Harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires"

Le Comité a adopté l' Avis qui lui était présenté par sa Section spécialisée pour les questions économiques, dont le Rapporteur était M. MALTERRE.

Dans son Avis, le Comité a souligné, en premier lieu, que le rapprochement des législations fiscales des Etats membres n'est possible que dans la mesure où ceux-ci évoluent vers une véritable Communauté politique européenne, fondée sur des structures économiques et sociales reflétant un niveau et un développement sensiblement identiques.

La taxe à la valeur ajoutée, préconisée par la Commission, est apparue à l'ensemble du Comité comme une base possible d'harmonisation et celui-ci a surtout insisté sur le fait que les différents systèmes fiscaux qui devraient se substituer aux actuelles taxes à cascades d'ici la fin de la période transitoire devraient permettre une évolution vers un régime commun du type T.V.A. sans qu'une position définitive soit prise sur la modalité de perception de cette taxe, c'est-à-dire sur le point de savoir si le paiement en sera fractionné ou non.

Quant au processus d'harmonisation prévu par la Commission, le Comité a estimé qu'on ne pouvait laisser une entière liberté aux Etats membres pour le remplacement des taxes cumulatives, là où elles sont encore en vigueur, par n'importe quel autre système fiscal, mais qu'il convenait de recommander aux Etats membres d'éviter que les mesures d'adaptation

choisies présentent des oppositions fondamentales avec le système communautaire qui deviendra la base de l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires dans les six pays du Marché Commun.

"Agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires"

Le Comité Economique et Social a considéré la directive relative au "rapprochement des législations des Etats membres concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires" comme un premier pas sur la voie de l'harmonisation des dispositions législatives dans le domaine des agents conservateurs en général.

Il a demandé une mise en oeuvre rapide des travaux évoqués dans l'exposé des motifs de la proposition de directive, devant être accomplis au cours d'une "seconde étape", à savoir l'harmonisation des dispositions concernant l'emploi des agents conservateurs dans chaque denrée alimentaire.

Cette harmonisation, ainsi que celle des réglementations des Etats membres relatives à d'autres catégories d'additifs autorisés dans les denrées alimentaires a été sollicitée avec insistance par le Comité, qui a demandé en même temps à être consulté sur tout projet de directive ultérieure en la matière.

En outre, le Comité a demandé que cette "seconde étape" soit de durée limitée, afin d'éviter des lacunes dans la législation concernant les denrées alimentaires.

Le Comité a regretté que la Commission, en élaborant la proposition de directive, n'ait pas tenu compte des dispositions comparables et des développements qui se sont produits dans le même domaine dans les pays extérieurs à la Communauté, comme par exemple le Royaume-Uni et les États-Unis.

De plus, le Comité a précisé :

- que la proposition de directive ne doit s'appliquer qu'aux produits alimentaires destinés à la consommation intérieure de la Communauté ;
- qu'il est nécessaire de prévoir, à côté de la procédure préconisée à l'article 4 et visant à supprimer de la liste un agent conservateur qui se révèle être nuisible à la santé publique, une procédure parallèle qui permette d'ajouter à la liste considérée un agent conservateur nouveau et inoffensif découvert grâce aux progrès scientifiques en ce domaine ;
- que la disposition concernant la fumaison figurant dans cette directive, devrait être supprimée et que les critères, la nature et les méthodes de la fumaison devraient être précisés dans des directives ultérieures.

Sous réserve de ces observations, les propositions de la Commission ont été adoptées par le Comité, à l'unanimité des membres présents.

Mémoire de la Commission sur le Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape

Le Comité, qui s'était prononcé, lors de la précédente Session plénière, sur les lignes directrices du Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape, telles

qu'elles apparaissent dans l'Introduction au Mémorandum de la Commission, a adopté un Avis sur trois des Chapitres du Mémorandum, à savoir :

Chapitre IV : "Politique commune des transports"

Chapitre VI : "Politique sociale"

Chapitre X : "Aide aux pays en voie de développement"

Pour ces trois Chapitres, le Comité a adopté, sous réserve de quelques modifications, les Projets d'Avis élaborés par le Sous-Comité "Programme d'Action"; ces projets étaient eux-mêmes basés sur les Avis des trois Sections spécialisées compétentes qui avaient été saisies à titre complémentaire.

a) Politique commune des transports

Le Comité, qui sera appelé à se prononcer prochainement sur les différents aspects de la politique commune des transports, s'est limité à examiner certains principes essentiels de cette politique. Il a notamment mis l'accent sur la nécessité d'une action parallèle et progressive, et insisté sur certaines mesures importantes qu'il conviendrait de prendre pour les transports en chemin de fer, par route et par voie navigable et qui ont trait à l'accès au marché, à la réglementation tarifaire, à l'harmonisation des conditions de concurrence et à la coordination des investissements.

Le Comité a également mis l'accent sur la nécessité de l'harmonisation communautaire dans le secteur social des transports. Il a abordé brièvement le problème des pipe-lines, de la navigation maritime et aérienne et des relations avec la C.E.C.A. et les autres organismes compétents en matière de transports.

b) Politique sociale

En ce qui concerne le Chapitre relatif à la politique sociale, le Comité a plus particulièrement mis l'accent sur les problèmes relatifs à :

- la politique de formation professionnelle et de l'emploi,
- l'égalisation des conditions de vie et de travail dans le progrès,
- la répartition des revenus.

Il a insisté sur la nécessité de fournir un effort particulier pour parvenir à une coordination des politiques sociales des Etats membres, de façon à établir une politique sociale communautaire. Il a toutefois souligné que cette politique sociale devrait reposer essentiellement sur un accord entre les organisations représentant, au niveau européen, la vie économique et sociale de la Communauté.

c) Aide aux pays en voie de développement

Le Comité, en ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, a suggéré diverses mesures pour atteindre les deux objectifs que doit poursuivre la Communauté, à savoir :

- la mise en oeuvre des obligations contractées par la C.E.E. à l'égard d'un certain nombre de pays et d'Etats associés d'Afrique,
- la nécessité de tenir toujours davantage compte des responsabilités accrues de la Communauté à l'égard des autres pays en voie de développement.

XXXIème SESSION PLENIERE, TENUE LES 24 ET 25 SEPTEMBRE 1963

A l'ordre du jour de la Session figuraient - outre une déclaration du Président - les débats devant aboutir à la formulation d'un Avis sur les problèmes suivants :

- "Proposition d'un règlement du Conseil portant modification du Règlement N° 17"
(Rapporteur : M. MALTERRE)

- "Proposition de Directive du Conseil concernant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités professionnelles non salariées dans les industries extractives (classes 11-19 CITI)"
(Rapporteur : M. GINGEMBRE)

- "Proposition de Directive du Conseil concernant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités professionnelles non salariées de transformation relevant des classes 23-40 CITI (Industrie et Artisanat)"
(Rapporteur : M. WELLMANNS)

- "Proposition de Directive du Conseil relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités professionnelles non salariées de transformation relevant des classes 23-40 CITI (Industrie et Artisanat)"
(Rapporteur : M. WELLMANNS)

Au début de la Session plénière, le Comité a rendu
- hommage à la mémoire de M. Robert SCHUMAN

*

*

*

Au cours de la Session, M. BABAU et Mme HESSE, nouveaux membres du Comité Economique et Social, ont été installés dans leurs fonctions. Ils remplacent respectivement MM. DELAMARRE et SPAETHEN, démissionnaires.

Le Comité a nommé les nouveaux membres au sein de certaines Sections spécialisées.

M. BABAU fera partie des Sections spécialisées pour les activités non salariées et les services et pour les questions sociales, tandis que Mme HESSE sera membre des Sections spécialisées pour les activités non salariées et les services et pour les questions économiques.

*

*

*

Quelques précisions sur les problèmes discutés au cours de cette Session plénière du Comité

1. "Modification du Règlement N° 17" (Règlement sur les ententes)

Le Comité Economique et Social (qui s'était prononcé en mars 1961, sur le premier règlement d'application des articles 85 et 86 du Traité) a, en se basant sur les documents élaborés par sa Section spécialisée pour les questions économiques, émis un Avis sur la proposition de Règlement portant modification du Règlement N° 17 sur les ententes. Le Comité a regretté qu'il soit nécessaire de procéder, ainsi que le propose la Commission, à la prorogation du délai pendant lequel certains accords, décisions et pratiques concertées existant à la date d'entrée en vigueur au Règlement N° 17 devront avoir été notifiés à la Commission. Il a été toutefois d'avis que, compte tenu des difficultés actuelles, cette prorogation doit être décidée.

En particulier, le Comité a exprimé l'avis que la procédure instituée en application de l'article 87 du Traité soit adaptée dans les délais les plus brefs, à la lumière de l'expérience et compte tenu des suggestions qu'il a antérieurement émises en vue de permettre une lutte efficace contre les ententes et les positions dominantes qui jouent un rôle préjudiciable à l'établissement du Marché Commun.

2. "Liberté d'établissement et libre prestation des services dans les industries extractives"

Se basant sur les documents élaborés par la Section spécialisée pour les activités non salariées et les services, le Comité a, dans son Avis, souligné que la libre circulation totale des personnes dans la Communauté ne peut être réalisée uniquement par la suppression des discriminations à l'égard des étrangers. Des dispositions d'admission différant les unes des autres peuvent constituer également un obstacle à la libre circulation. En conséquence, le Comité approuve les efforts de la Commission tendant à une coordination des dispositions d'admission valables pour les activités visées par la Directive.

Le Comité marque, en principe, son accord sur l'adoption de la liste des activités professionnelles concernant les industries extractives figurant à la nomenclature N.I.C.E. pour le classement des activités à libérer. Il a cependant formulé une réserve en ce qui concerne les éventuelles modifications de cette nomenclature, qui ne peut pas être encore considérée comme complète.

Formulant une observation sur le champ d'application de la Directive, le Comité a proposé que celle-ci s'applique également aux entreprises chargées des travaux de la prospection et du forage par les titulaires des permis et concessions y relatifs.

Enfin, le Comité, estimant qu' il sera impossible de respecter le délai du 1er janvier 1964 prévu pour la mise en oeuvre de la directive, a proposé que les Etats membres mettent en vigueur, au plus tard six mois après sa notification, les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de la Directive.

3. "Liberté d'établissement et libre prestation des services pour les activités professionnelles non salariées de transformation relevant des classes 23-40 C.I.T.I. (Industrie et Artisanat)"

4. "Mesures transitoires dans ce domaine"

Le Comité, qui s' était basé pour l'élaboration de ces deux Avis sur les documents établis par la Section spécialisée pour les activités non salariées et les services, a insisté pour que les deux directives à l'examen soient arrêtées simultanément et pour que les mesures nécessaires à leur application entrent en vigueur le plus rapidement possible dans les différents Etats membres.

En outre, le Comité a estimé qu' il est impossible de respecter le délai prévu dans les directives pour leur mise en application, à savoir le 1er janvier 1964. Il a proposé donc une application obligatoire desdites directives dans les six mois qui suivent leur notification aux Etats membres.

En ce qui concerne la liberté d' établissement dans l'industrie et l'artisanat, le Comité a demandé à la Commission d'accélérer les travaux visant à la libéralisation des adjudications publiques et à la coordination des dispositions nationales en matière d'adjudication.

Il a fait ensuite observer qu' il serait nécessaire de prévoir des mesures du Conseil ou la signature de conventions multilatérales pour garantir les droits juridiques découlant d' obligations d' assurances légales, surtout dans le domaine de l'artisanat.

Le Comité a donné son accord de principe à l'adoption de la nomenclature N.I.C.E. pour la classification des activités pouvant donner lieu à la libéralisation.

D'autre part, le Comité a attiré l'attention sur les problèmes relevant de la politique de concurrence et de la politique de l'emploi, ainsi que sur les problèmes fiscaux qui peuvent résulter du fait que les personnes accompagnant l'employeur conserveront dans le pays d'accueil leurs liens économiques et juridiques, avec le pays de leur employeur pendant l'exécution de la prestation de services. Il lui apparaît donc important que le Conseil prenne également des mesures d'harmonisation adéquates ou que les Etats membres signent les conventions multilatérales nécessaires.

Dans son Avis ayant trait aux mesures transitoires pour l'industrie et l'artisanat, le Comité a approuvé en principe, la réglementation transitoire proposée par la Commission, en estimant cependant que les conditions concernant la preuve de la qualification nécessitent certaines modifications ou différenciations en vue d'éviter que les ressortissants nationaux du pays d'accueil aient à subir un trop grand préjudice. Il a proposé donc de considérer la condition de qualification comme remplie lorsqu'elle résulte de l'exercice effectif dans un autre Etat membre de l'activité considérée :

- a) soit pendant six années consécutives à titre d'indépendant ou en qualité de dirigeant d'entreprise;
- b) soit pendant trois années consécutives à titre d'indépendant ou en qualité de dirigeant d'entreprise lorsque le bénéficiaire peut prouver qu'il a reçu dans la profession en cause une formation d'au moins trois ans, sanctionnée par un certificat d'aptitude reconnu par l'Etat ou reconnu comme pleinement valable par une institution professionnelle compétente ;
- c) soit pendant trois années consécutives à titre d'indépendant ou en qualité de dirigeant d'entreprise, lorsqu'il peut prouver qu'il a exercé auparavant la profession à titre de salarié pendant cinq ans au moins.

Il a toutefois ajouté que les bénéficiaires des dispositions ci-dessus doivent avoir en tout cas au moins 25 ans accomplis.

Communication du Président du Comité Economique et Social

Le Président du Comité Economique et Social qui, à l'ouverture de la Session plénière, avait présenté, comme à l'accoutumée, son compte rendu de mandat pour la période écoulée depuis la dernière Session, devait conclure sa communication en ces termes :

".....

Nous reprenons nos travaux dans une atmosphère incontestablement alourdie, non point bien sûr de notre fait, mais à cause de l'évolution générale de la politique européenne, qui réserve pour la fin de cette année bien des inquiétudes.

Les problèmes agricoles sont étroitement mêlés à ces perspectives, et telle est bien la raison pour laquelle notre Section de l'Agriculture et tous les membres du Comité d'ailleurs, considèrent légitimement que nous avons, à ce sujet, notre mot à dire. Il importe, en effet, pour des questions aussi graves, susceptibles d'engager l'avenir des Communautés, que les autorités responsables reçoivent un témoignage non équivoque de ce que pensent les milieux économiques et sociaux qui auront ensuite à mettre en oeuvre eux-mêmes les décisions intervenues, à en supporter les responsabilités concrètes, à en subir les conséquences. Quel organe mieux que le nôtre pourrait être considéré comme réellement représentatif des intérêts en cause, qu'il s'agisse de ceux des producteurs, des commerçants ou des consommateurs ?

Ceci est vrai pour l' agriculture et encore plus pour le grand problème des relations extérieures du Marché Commun, qu'il s'agisse des rapports avec la Grande-Bretagne ou bien de la négociation du partnership.

Compte tenu de l'esprit profondément européen qui règne en notre Assemblée, je ne pense pas me tromper en affirmant qu' aucune considération en l' état actuel des choses, ne peut s'avérer assez forte pour permettre de remettre en cause les fondements mêmes de la construction que nous édifions depuis cinq ans. Les peuples des nations d' Europe, dont nous sommes ici, sous un certain aspect, les porte-parole, ne le pardonneraient pas, car leur enthousiasme est profondément engagé vers l' union européenne dont ils ont déjà commencé à récolter les fruits.

Une oeuvre réellement communautaire doit être faite dans sa phase transitoire de concessions réciproques entre les exigences nationales qui demeurent encore. Je persiste, pour ma part, à penser que les mécanismes prévus par les traités pourront fonctionner dans l' esprit même qui avait présidé à la rédaction de ces textes, c'est-à-dire la prédominance de la solidarité européenne sur les égoïsmes particuliers.

C'est en formant un tel espoir en une conciliation nécessaire que je vous propose d'ouvrir maintenant nos travaux

*

*

*

PROCHAINES SESSIONS

Avant la fin de l'année, le Comité Economique et Social tiendra deux autres Sessions plénières.

*

*

*

La XXXIIème Session se tiendra les 29, 30 et 31 octobre 1963. Son ordre du jour prévoit notamment l'élaboration d'un Avis du Comité sur les problèmes suivants :

- Révision des "Normes de base" pour la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les radiations ionisantes ;
- les poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires ;
(Proposition amendée)
- Fonds Agricole
- plusieurs Chapitres du "Programme d' action de la Communauté pendant la deuxième étape". A savoir :
 - "Libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ;
 - "La concurrence dans le Marché Commun" ;
 - "Politique commune de l'agriculture" ;
 - "Politique commune de l'énergie" ;
 - "Les relations extérieures"

Il est, en outre, prévu que Messieurs MARJOLIN et von der GROEBEN, respectivement Vice-Président et Membre de la Commission de la C.E.E., prennent la parole devant le Comité, lors de cette même Session.

*

*

*

La dernière Session plénière de l' année 1963 devrait avoir lieu les 27, 28 et 29 novembre.

Il paraît, d' ores et déjà, probable que le Comité élaborera, à cette occasion, ses avis sur les problèmes suivants :

- "Convention d'association avec les E.A.M.A.
(certains aspects de l'application de la Convention intéressant le Comité Economique et Social) ;
- "Politique commune des transports"
(cinq propositions à l' étude de la Section spécialisée compétente) ;
- Révision du Règlement Intérieur du Comité ;
- Eventuellement : suite et fin du "Programme d' action de la Communauté pendant la deuxième étape".

*

*

*

III

ACTIVITE DES SOUS-COMITES

Sous-Comité "Programme d'action" (*)

Le Sous-Comité "Programme d'action" dont le Président est M. MAJOR et le Rapporteur principal, M. BEUTLER, saisi à titre principal de l'examen de "Mémoire de la Commission sur le Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape" avait, conformément aux décisions de l'Assemblée plénière, procédé à la répartition de l'étude de certains chapitres du Programme d'action entre les Sections spécialisées compétentes, se réservant l'étude des autres chapitres (**).

Après plusieurs réunions, le Sous-Comité avait pu élaborer un Projet d'Avis sur "les lignes directrices du Mémoire de la Commission sur le Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape" (Introduction). Ce projet d'avis avait été soumis aux délibérations du Comité Economique et Social, lors de la Session plénière des 28, 29 et 30 mai 1963 (**).

Ensuite, le Sous-Comité, se basant sur les avis complémentaires formulés par les Sections spécialisées compétentes, avait mis au point ses propres projets d'avis sur les :

Chapitre IV : (Politique commune des transports)

Chapitre VI : (Politique sociale)

Chapitre X : (Aide aux pays en voie de développement)

du "Programme d'action".

(*) cf. également Bulletin d'Information du C.E.S. N° 4/1962 Chapitre II, pp. 19/20 et Chapitre III, pp. 23/24

(**) cf. p. 37 du Bulletin n° 1-2/1963

(***) cf. p. 27 du Bulletin n° 1-2/63

Les délibérations du Comité Economique et Social sur ces trois chapitres ont eu lieu au cours de la Session plénière tenue au début du mois de juillet. (*)

Lors de sa réunion des 17 et 18 septembre, le Sous-Comité "Programme d'action" a continué ses travaux et est parvenu à adopter ses projets d'avis sur les chapitres suivants :

Chapitre I : La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux

Chapitre II : La concurrence dans le Marché commun

Chapitre III : Politique commune de l'agriculture
(Les discussions sur ce chapitre se sont basées sur les travaux de la Section spécialisée pour l'agriculture)

Chapitre V : Politique commune de l'énergie

Chapitre IX : Les relations extérieures
(Les discussions sur les chapitres V et IX se sont basées sur les documents élaborés par la Section spécialisée pour les questions économiques)

Les Rapports sur les chapitres susmentionnés seront établis en tenant compte des discussions intervenues au cours du débat.

Les documents élaborés sur ces divers chapitres par le Sous-Comité doivent être soumis aux délibérations de l'Assemblée plénière du Comité Economique et Social lors de la Session prévue pour la fin du mois d'octobre.

*

*

*

(*) cfr. pp. 15 à 17 du présent Bulletin

Il restera au Sous-Comité à se prononcer sur les chapitres suivants :

Chapitre VII : Politique économique

Chapitre VIII : Politique monétaire

Chapitre XI : Administration et finances

Le Sous-Comité a décidé de poursuivre l'examen de ces chapitres après l'exposé que fera M. MARJOLIN, Vice-Président de la Commission de la C.E.E. devant le Comité Economique et Social, à l'occasion de la Session de fin octobre.

IV

GROUPE DE TRAVAIL "AD HOC" CHARGÉ DE LA REVISION DU

REGLEMENT INTERIEUR (*)

Conformément au mandat qui lui avait été confié par le Comité, le Groupe "ad hoc" chargé de la révision du Règlement intérieur, dont le Président est M. MASOIN, a poursuivi, au cours de la première partie de l'année 1963, l'examen, article par article, du Règlement intérieur, sur la base du document de travail élaboré par M. SERWY, Rapporteur.

Le groupe "ad hoc" s'est prononcé sur la version définitive du projet de texte révisé du Règlement intérieur lors d'une réunion qui a eu lieu à l'issue de la XXXème Session plénière du Comité, le 4 juillet dernier.

Le groupe "ad hoc" ayant terminé ses travaux, la version définitive du texte révisé accompagné du Rapport explicatif du Rapporteur a été transmise à tous les membres du Comité. Ce dernier devrait se prononcer sur ce problème au cours de la Session plénière du mois de novembre.

(*) cfr. également Bulletin d'Information du Comité Economique et Social N° 4/1962 Chapitre IV, p. 25

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

AGRICULTURE

"Fonds agricoles"

La Section spécialisée pour l'agriculture avait été chargée, par le Bureau du Comité, d'examiner les problèmes suivants que le Conseil avait transmis, pour Avis, au Comité :

- "Proposition de règlement du Conseil relatif aux conditions du concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole",
- "Proposition de règlement du Conseil concernant le Fonds européen pour l'amélioration des structures agricoles",
- "Proposition de règlement financier concernant le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et le Fonds européen d'amélioration des structures agricoles".

La Section spécialisée pour l'agriculture avait confié l'étude de ces documents à un groupe de travail, présidé par M. RUSSE. MM. CANONGE et ROSSI avaient assumé les fonctions de Rapporteurs. (*)

Ce groupe de travail a soumis son projet d'avis et son Rapport en matière de "Fonds" aux délibérations de la Section spécialisée pour l'agriculture, qui en a délibéré, une première fois, les 23 et 24 juillet 1963.

(*) cfr. pp. 42 et 43 du Bulletin d'Information N° 1-2/1963.

Lors de sa réunion suivante, tenue le 12 septembre 1963, la Section a pris connaissance, de façon officieuse, de la décision du Conseil invitant la Commission à lui présenter des propositions visant à fusionner les deux Fonds agricoles ("Orientation et garantie", d'une part, "Structures agricoles" d'autre part). Sur proposition de son Président, la Section a provisoirement suspendu ses travaux et a demandé officiellement au Conseil et à la Commission, par l'intermédiaire du Président du Comité, que le Comité Economique et Social soit saisi du nouveau projet.

De ce fait, ces questions n'ont pas pu être inscrites comme prévu, à l'ordre du jour de la Session plénière de fin septembre.

QUESTIONS ECONOMIQUES

Avis rendus

1. Programme d' action de la Communauté pendant la deuxième étape

Avis complémentaire sur les :

Chapitre V : "Politique commune de l'énergie"

Chapitre IX : "Les relations extérieures"

La Section spécialisée pour les questions économiques a, lors de sa réunion du 11 septembre 1963, procédé, sur la base des documents établis par son groupe de travail (*), à l'élaboration d'un Rapport et d'un Avis complémentaire sur certains points du Chapitre IX (Les Relations extérieures) du Programme d' action de la Communauté pendant la deuxième étape (Rapporteur : M. de PRECIGOUT). Ces documents ont été transmis au Sous-Comité "Programme d' action", saisi à titre principal du problème (**).

En ce qui concerne le Chapitre V (Politique commune de l'énergie) du même "Programme d'action", la Section spécialisée qui s' était récemment prononcée sur le "Mémorandum sur la politique énergétique" de l' Interexécutif (du 25 mai 1962) a estimé opportun de se reporter à cet Avis, sur lequel le Comité Economique et Social s' était, par ailleurs, prononcé le 30 mai 1963.

C'est un bref Avis complémentaire en ce sens qui a été transmis au Sous-Comité "Programme d'action". (***)

(*) cfr. Bulletin N° 1-2/63 pp. 47 et 48

(**) cfr. également Chapitre III du présent Bulletin

(***) cfr. également Chapitre III de ce Bulletin

2. Modification du Règlement N° 17 (Règlement sur les ententes)

Par lettre du 31 juillet 1963, le Conseil de la C.E.E. saisissait le Comité Economique et Social d'une demande d'avis sur la

- "Proposition d'un Règlement du Conseil portant modification du Règlement N° 17" (Règlement sur les ententes),

en indiquant comme délai, pour l'émission de l'Avis, la date du 1er octobre 1963.

Il s'agit d'une proposition de Règlement ne soulevant pas de nouveaux problèmes et prévoyant une prorogation de trois ans des délais pour les notifications de certaines Ententes (jusqu'au 1er janvier 1967).

La Section spécialisée pour les questions économiques avait été saisie de la préparation d'un Rapport et d'un Avis en la matière. La tâche de Rapporteur avait été confiée à M. MALTERRE.

Réunie le 11 septembre 1963, la Section spécialisée a procédé à l'élaboration et à l'adoption des documents préparés par le Rapporteur. Ces documents ont été soumis aux délibérations du Comité Economique et Social, lors de la Session plénière tenue les 24 et 25 septembre 1963. (*)

(*) cfr. p. 18 de ce Bulletin

TRANSPORTS

Avis rendus

1. "Poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires" (Proposition amendée) (*)

La Section spécialisée pour les transports avait à l'étude une proposition amendée de directive relative aux "Poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires" (Le Comité s'était déjà prononcé une première fois en cette matière, le 24 avril 1963).

Réunie le 25 septembre dernier, la Section a émis son Avis et adopté son Rapport sur ce problème (Rapporteur : M. BROUSSE, qui a été assisté dans sa tâche par 3 experts). Les documents qu'elle a élaborés seront soumis aux délibérations du Comité lors de la Session prévue pour la fin du mois d'octobre.

Questions en cours d'examen

2. Politique commune des transports (5 propositions de la Commission au Conseil)

Le Conseil de Ministres de la C.E.E. a sollicité le 14 juin 1963, l'Avis du Comité Economique et Social sur un certain nombre de propositions en matière de transports, à savoir :

1. Proposition de directive du Conseil concernant l'uniformisation des procédures pour la délivrance des autorisations pour les transports de marchandises par route ;

(Rapporteur : M. RENAUD)

(*) cfr. p. 25 de ce Bulletin

2. Proposition de règlement du Conseil relatif à l'instauration d'un système de tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route, par chemin de fer et par voie navigable ;
(Rapporteur : M. VERRIJN STUART, remplaçant M. ANDRIESSEN, membre démissionnaire) ;
3. Proposition de décision du Conseil relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux trois modes de transport ;
(Rapporteur : M. MAJOR) ;
4. Proposition de règlement du Conseil relatif à la constitution et au fonctionnement d'un contingent communautaire pour les transports de marchandises par route ;
(Rapporteur M. RENAUD) ;
5. Proposition de décision du Conseil relative à l'harmonisation de certaines dispositions ayant une incidence sur la concurrence dans les trois modes de transport.
(Rapporteur : Mme Maria WEBER)

Prévenu de cette saisine et des délais très brefs qui seraient impartis au Comité, pour la remise de ces Avis, le Bureau du Comité avait autorisé la Section spécialisée pour les transports, réunie le 30 mai 1963, à désigner les Rapporteurs et à créer un groupe de travail unique auquel serait confié la tâche de préparer les rapports et les projets d'avis en la matière.

A l'occasion d'une réunion tenue le 10 juillet 1963, la Section spécialisée pour les transports a entendu un exposé de M. SCHAUS, membre de la Commission de la C.E.E. Elle a procédé, au sujet des cinq propositions de la Commission soumises à son examen, à une première discussion générale.

Constatant qu' il lui serait impossible de remettre ses Avis au Comité Economique et Social en temps utile pour que celui-ci puisse encore en délibérer à la Session plénière de fin octobre (ceci impliquant pour elle de terminer tous ses travaux à la fin du mois de septembre), la Section a organisé ses travaux de telle sorte que le Comité devrait pouvoir se prononcer sur les propositions de la Commission lors de la Session plénière de fin novembre.

DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

Questions en cours d' examen

"Convention d'association entre la C.E.E. et les E.A.M.A."

Quelques aspects de l'application de la Convention présentant un intérêt pour le Comité Economique et Social

La Section spécialisée pour le Développement de l'outre-mer, avait, lors d'une réunion tenue le 13 juin 1963, invité son groupe de travail "Convention d'association" à reprendre globalement les travaux relatifs à quelques problèmes présentant un intérêt pour le Comité Economique et Social en ce qui concerne la "Convention d'association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté" (Rapporteur : M. BODART). Ces travaux avaient été suspendus à la suite de l'examen du Chapitre X du Programme d'action concernant l' "aide aux pays en voie de développement".

Lors de la même réunion, la Section a décidé d'organiser ses travaux, de sorte que, lors de la Session plénière de fin novembre, le Comité puisse, sur la base des documents qu' elle aura élaborés, émettre un Avis sur les problèmes suivants :

1. Contacts entre les organisations professionnelles des six pays et celles des pays d'outre-mer ;
2. Politique agricole commune ;
3. Rationalisation et diversification des productions ;
4. Fonds de développement ;
5. Droit d'établissement ;
6. Développement des investissements privés des pays de la C.E.E. dans les pays associés.

Dans le cadre du mandat que lui a assigné la Section, le groupe de travail "Convention d'association" s'est réuni le 10 septembre dernier. Une autre réunion est prévue pour le 10 octobre 1963.

QUESTIONS NUCLEAIRES

Questions en cours d'examen

Révision des "Normes de base"

Par lettre du 19 juin 1963, la Commission de l'Euratom a adressé au C.E.S., pour avis,

"un projet de directives révisant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes".

La Commission de la C.E.E.A. a fait observer qu'il s'agit de la troisième révision des normes de base, et qui concerne la révision des articles ayant trait aux expositions et contaminations concertées et accidentelles.

Le Bureau du Comité ayant décidé, lors de sa réunion du 2 juillet, de confier l'étude de ce problème à la Section spécialisée pour les problèmes sociaux, sanitaires et de l'enseignement, celle-ci, réunie le même jour dans le cadre de la Session plénière, a procédé à la désignation d'un groupe de travail, composé comme suit :

Président : M. MASOIN
Rapporteur : M. TODISCO
Membres : MM. ALDERS
AICARDI
BRENNER
STIEVENARD

auquel elle a confié la tâche d'élaborer le projet d'avis relatif à la révision des normes de base.

Le groupe de travail qui s' est réuni le 15 juillet 1963 à Bruxelles, n'ayant pu, comme il l'espérait, achever ses travaux sur ce problème au cours de cette seule réunion, a poursuivi l'étude le 16 septembre 1963.

La Section spécialisée nucléaire prendra connaissance des documents élaborés par le groupe de travail le 9 octobre 1963.

De ce fait, le problème de la révision des normes de base, qui n'a pas pu être inscrit, conformément au souhait exprimé par la Commission d'Euratom, à l'ordre du jour de la Session plénière du Comité Economique et Social, tenue les 24 et 25 septembre, sera discuté, par ce dernier, fin octobre.

VI

VISITES ET RECEPTIONS DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Une réception à Bruxelles

A l'occasion de la Session plénière du Comité Economique et Social, tenue à Bruxelles les 3 et 4 juillet 1963, le Président du Comité a entrepris, auprès du Gouvernement belge, les démarches de courtoisie entamées également dans les capitales des autres pays membres de la Communauté. C'est ainsi que le 3 juillet 1963, le Président offrit, au Château de Val Duchesse, une réception à laquelle avaient été invités les membres du Gouvernement belge, les sénateurs et députés belges membres du Parlement Européen, le Corps diplomatique, les Président, Vice-Président et les membres des Commissions européennes et des hauts fonctionnaires de celles-ci.

Des personnalités belges du monde de la politique, de l'Administration, des syndicats et des milieux économiques - dont, bien entendu, une délégation des Conseils nationaux de l'Economie et du Travail - avaient également été conviés à cette manifestation.

Entretien du Président avec M. MANSHOLT

Le Président du Comité, M. Emile ROCHE, a pris, au cours du mois de septembre, contact avec MM. MANSHOLT, Vice-Président de la Commission de la C.E.E. et RABOT, Directeur Général.

Au cours des entretiens, le Président du Comité et le Vice-Président de la Commission ont commencé à dégager un programme pour la collaboration qui doit se développer entre le Comité Economique et Social et la Commission européenne dans le domaine agricole.

VII

DEMISSIONS ET NOMINATIONS

M. Marcel BABAU et Mme Gerda HESSE, nouveaux membres du Comité Economique et Social

Les Conseils de Ministres, au cours de la Session tenue les 2 et 3 juillet 1963, ont décidé de nommer M. Marcel BABAU et Mme Gerda HESSE, en tant que membres du Comité en remplacement de MM. DELAMARRE et SPAETHEN, membres démissionnaires.

M. M. BABAU qui est né le 29.7.1904 à Montbazin (France) est Secrétaire de la Confédération Générale du Travail "Force ouvrière" et membre du Conseil Economique et Social français. M. BABAU est également administrateur du Fonds d'aide et de coopération aux pays d'outre-mer et membre du Conseil supérieur du plan.

Mme G. HESSE, est née à Hambourg (Allemagne). Elle dirige actuellement la division "Wirtschaftspolitik und Betriebsverfassung" (Politique économique et cogestion des entreprises) et est membre du Bureau du "Deutsche Angestellten Gewerkschaft" (Fédération des Employés).

MM. ANDRIESSEN et BOGAERS démissionnent

MM. ANDRIESSEN et BOGAERS appelés à faire partie du Gouvernement des Pays-Bas, respectivement en tant que Ministre de l'Economie et Ministre des Travaux Publics et du Logement, ont présenté leur démission en qualité de membres du Comité Economique et Social.

VIII

NOUVELLES DES MEMBRES

Anniversaires

Une grande réception a été donnée à Düsseldorf, le 28 août 1963, à l'occasion du soixantième anniversaire de M. BEERMANN. Le Président et le Secrétaire Général du Comité Economique et Social ont été représentés à cette manifestation.

*

* *

Plusieurs manifestations ont également eu lieu en l'honneur de M. COOL qui célébrait son soixantième anniversaire, le 28 août dernier. Le Comité Economique et Social y était représenté par son Secrétaire Général M. Jacques GENTON.

*

* *

Le 19 septembre 1963, M. VERRIJN STUART célébrait son soixante-dixième anniversaire qui a été marqué par des manifestations de sympathie auxquelles le Comité Economique et Social s'est également joint.

Témoignages de sympathie au Président Emile ROCHE

M. Emile ROCHE célébrait son soixante-dixième anniversaire le 24 septembre 1963, jour de l'ouverture de la XXXIème Session plénière.

M. JONKER, Vice-Président, a, au nom de tous les membres du Comité, saisi l'occasion pour adresser des voeux au Président et pour lui exprimer les sentiments de sympathie et de reconnaissance pour la manière avec laquelle il préside aux travaux du Comité.

M. RUSSE devient Secrétaire Général à la Fédération des Travailleurs démocrates-chrétiens

M. RUSSE, qui en était déjà le Secrétaire Général adjoint, vient d'être nommé "Hauptgeschäftsführer der Sozial Ausschüsse der christlich-demokratischen Arbeitnehmerschaft". (Commissions sociales de la Fédération des travailleurs démocrates-chrétiens).

M. BUTSCHKAU est nommé Président du groupement des caisses d'épargne de la C.E.E.

Les caisses d'épargne des six pays membres de la C.E.E. ont constitué un groupement Européen dont Monsieur Fritz BUTSCHKAU a été désigné comme Président.

Le Secrétariat de ce "Groupement des Caisses d'Epargne de la C.E.E." a son siège à Bruxelles. (145, avenue de Tervueren).

NOUVELLES DIVERSESRéunions des Syndicats Libres des pays du Marché Commun

Le 6 juillet 1963, se sont réunis à la "Westfalenhalle" de Dortmund, 25.000 syndicalistes appartenant aux syndicats libres des six pays de la C.E.E., représentant 12 millions de travailleurs.

Les orateurs, parmi lesquels figuraient notamment M. L. ROSENBERG, Vice-Président du Comité Economique et Social et Président du "Deutschen Gewerkschaftsbundes" (qui avait organisé la rencontre) et MM. E. DALLA CHIESA et W.F. van TILBURG, se sont prononcés contre toute conception nationaliste et pour "l'Europe des peuples".

M. ROSENBERG devait notamment déclarer que "quiconque pense aujourd'hui pouvoir établir ou rétablir en Europe des positions de prédominance, vit dans le passé et n'a rien appris d'une histoire qui est malheureuse".

La réunion à laquelle participait également M. HALLSTEIN, Président de la Commission de la C.E.E., a été marquée par une intervention de M. Jean MONNET, Président du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe.

Le Comité Economique et Social a été représenté à ce Congrès par le Secrétaire Général, M. Jacques GENTON.

Une rencontre des journalistes européens

L'Association des Journalistes Européens, a organisé le 25 juillet 1963, dans les locaux du Comité, une rencontre avec l'Ambassadeur M. John W. TUTHILL, Chef de Mission des Etats-Unis, auprès des Communautés Européennes.

Cette rencontre est à inscrire dans le cadre des colloques que les journalistes européens tiennent chaque mois avec une ou plusieurs personnalités, particulièrement intéressées au développement de l'Europe communautaire.

Le Secrétaire Général du Comité Economique et Social, M. Jacques GENTON, qui assistait à cette Conférence, a accueilli son Excellence M. John W. TUTHILL et MM. les journalistes dans les locaux du Comité.

Visite d'information d'une délégation israélienne

Les 12 - 13 et 14 août 1963, le Service de Presse et d'Information des Communautés Européennes, avait reçu une délégation d'étudiants, professeurs et journalistes israéliens en visite d'information à Bruxelles.

La délégation israélienne ayant exprimé le souhait de prendre également contact avec le Comité Economique et Social, une Conférence ayant pour thème "Rôle du Comité Economique et Social dans le cadre des Institutions Européennes", a été donnée aux participants par M. VANHAEVERBEKE.

Congrès annuel de la Confédération Européenne de l'agriculture

Du 30 septembre au 4 octobre 1963, s'est tenu à Cannes le Congrès annuel de la Confédération Européenne de l'agriculture.

A l'ouverture de ce Congrès, auquel assistaient notamment MM. BREART, HALLE et CLAUSEN, le Comité Economique et Social était également représenté par le Secrétaire Général, M. Jacques GENTON.

Mort du Président Robert SCHUMAN

Le Comité Economique et Social, s' associant au deuil du Parlement Européen, a été officiellement représenté, le 7 septembre 1963, aux obsèques du Président Robert SCHUMAN, par une délégation comprenant plusieurs membres du Comité et de son Bureau, ainsi que le Chef de Cabinet du Président.

La commémoration officielle de celui que l'on appelle le "Père de l'Europe" a été faite par le Comité, à l' ouverture de la Session plénière tenue à la fin du mois de septembre.

A cette occasion, le Président du Comité, M. Emile ROCHE, a prononcé l'éloge funèbre ci-après :

"Le 4 septembre dernier, Robert SCHUMAN s'éteignait à Scy-Chazelles, près de METZ, dans la paisible demeure familiale où il s'était retiré depuis quelques années.

Cette disparition a provoqué une immense émotion dans tous les milieux attachés à la cause de l'Europe unie dont l'éminent homme d'Etat qui vient de mourir était devenu le symbole.

Président du Conseil des Ministres de la République française en 1947-1948, puis Ministre des Affaires Etrangères sans interruption de 1948 à 1952, c'est lui qui fit au nom du Gouvernement français, le 9 mai 1950, la célèbre déclaration qui est à l' origine de ce que l'on nomma immédiatement le "Plan Schuman", et qui signa le 18 avril 1951 le Traité créant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, premier pilier fondamental de la construction européenne.

Vint ensuite le projet de la Communauté Européenne de Défense auquel Robert SCHUMAN consacra tous ses efforts et dont on sait malheureusement ce qu' il est devenu sous les coups de la coalition hétéroclite qui s'était liguée contre lui au sein du Parlement français, retardant ainsi de quelques années le développement normal de l' intégration européenne.

Ce fut une grande déception pour cet homme, si modeste dans sa vie personnelle, mais qui nourrissait de grandes ambitions pour sa seconde patrie, l'Europe, et se montrait justement soucieux de la faire participer effectivement à sa propre sécurité. Aussi n' avait-il jamais manqué de rechercher concomitamment le développement de la puissance européenne et le maintien de liens solides avec le reste du monde libre. N' était-il pas aussi le signataire du Traité de l'Atlantique-Nord qui avait posé les fondements de notre défense sur la base de la responsabilité collective de toutes les puissances, grandes ou petites, et qui demeure aujourd' hui le bouclier de l'Occident ? - Qu' il s'agisse de solidarité de défense ou de rapports économiques, il savait, pour reprendre le mot récent du Docteur ERHARD, Vice-Chancelier de la République fédérale, que l'Europe ne suffit pas et que, comme vient de le proclamer à Strasbourg le Professeur HALLSTEIN, il existe au sein du monde libre une interdépendance fondamentale.

La mécanique déclenchée en 1950 par Robert SCHUMAN finit cependant par l'emporter et la logique par triompher avec la signature des Traités de Rome qui complètent l'édifice entrepris, auquel ne manque plus désormais que la couverture nécessaire, c'est-à-dire la mise en place d'Institutions politiques communes pour animer sous la forme démocratique les trois communautés existantes.

Le Président SCHUMAN n' aura pu connaître cet achèvement qu' il appelait de tous ses voeux. Tel était, en effet, le but de son oeuvre que M. Gaetano MARTINO rappelait la semaine dernière devant le Parlement Européen : une construction économique partielle en vue d' un grand objectif politique : cette intégration européenne dont M. Théo LEFEVRE, Premier Ministre de Belgique, rendant hommage à la mémoire de Robert SCHUMAN, vient de rappeler qu' elle demeure pour son pays l'objectif essentiel.

Cependant, le grand homme d'Etat disparu eut la joie d'assister de son vivant à la réconciliation définitive de la France et de l'Allemagne, tâche à laquelle il avait consacré sa vie et qui était au départ la pierre angulaire de sa politique car, mieux que quiconque, et, par expérience personnelle, il en avait souffert en son âme et en sa chair, il connaissait la stérilité des confrontations armées, véritables guerres civiles, où s'étaient épuisés si longtemps deux peuples naturellement destinés pourtant, par leur origine commune, à se rejoindre en une même civilisation.

Aussi, rappelait-il encore, dans les dernières lignes qu'il a écrites la nécessité de dévaluer les frontières et d'édifier un étage nouveau sur des soubassements anciens, le supranational reposant sur des assises nationales, sans que personne ait rien à renier de son génie propre. C'était là, rester fidèle, à la veille de sa mort, aux idées fondamentales qui avaient animé son existence d'homme public en trente-huit années d'exercice du mandat parlementaire et qui l'avaient amené, dès 1928, à soutenir les efforts d'Aristide BRIAND pour la mise sur pied d'une Fédération européenne. C'était là-aussi, proclamer le respect de la part essentielle d'autrui, qu'il s'agisse des peuples ou bien des individus, et nous touchons là un des aspects les plus émouvants de la personnalité de Robert SCHUMAN, chrétien exemplaire et profondément croyant, mais avec la discrétion nécessaire pour ne jamais heurter la conviction de son prochain, en fait éminemment libéral.

Bien que son activité se soit tout naturellement haussée, du fait du déroulement de sa carrière, aux grands problèmes de la politique internationale, Robert SCHUMAN était également un spécialiste des questions économiques et financières sur lesquelles il affirma sa maîtrise en 1947 - 48 comme Ministre des Finances du Gouvernement français, mais aussi d'ailleurs dans ses autres charges. Nous devons nous souvenir qu'il fut en France le premier homme politique à confier des responsabilités concrètes au Conseil Economique - il s'agissait des arbitrages de salaires et de prix - voyant dans cette Assemblée de caractère nouveau un instrument efficace de concorde sociale et préfigurant ainsi la démocratie économique et sociale de demain.

Robert SCHUMAN avait assumé, depuis 1958, la présidence du Parlement Européen. Il en était devenu ensuite le Président d'Honneur à vie. L'anniversaire de sa déclaration de 1950 a été institué en fête solennelle des Communautés.

A tous ces titres, le Comité Economique et Social des Communautés Européennes s' est senti singulièrement touché par cette perte dont on peut bien dire qu' elle a causé le deuil de l'Europe."
